

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 octobre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2026 - (N° 1907)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 377

présenté par

M. Davi, Mme Garin, M. Peytavie, Mme Sandrine Rousseau, Mme Simonnet, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Biteau, M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Corbière, M. Duplessy, M. Fournier, M. Damien Girard, M. Gustave, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lahais, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, M. Roumégas, M. Ruffin, Mme Sas, Mme Sebaihi, Mme Taillé-Polian, M. Tavernier, M. Thierry et Mme Voynet

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 11, insérer l'article suivant:**

Après l'article L. 3322-2 du code de la santé publique, il est inséré un article L. 3322-2-1 ainsi rédigé :

« Art. L. 3322-2-1. – Le prix minimum de vente des boissons mentionnées aux 3°, 4° et 5° de l'article L. 3321-1 ne peut être inférieur à 0,60 euros par centilitre d'alcool pur.

« Le surplus de recettes est affecté à la branche maladie de la sécurité sociale.

« Un décret en Conseil d'État précise les conditions d'application du présent article. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'alcool est une cause majeure de mort prématuée et de maladie : il est à l'origine de 41 000 morts prématuées par an et constitue la deuxième cause de cancer évitable en France. La consommation d'alcool est associée à un risque accru de maladies cardiovasculaires précoces, les patients atteints étant deux fois plus nombreux à boire que ceux non concernés (32 % contre 15 %). Le risque d'être responsable d'un accident mortel est multiplié par 18 chez les conducteurs alcoolisés. L'alcool est présent dans plus d'un féminicide sur deux.

Aussi, pour proposer une meilleure politique de lutte contre le fardeau de l'alcool, cet amendement propose d'instaurer un prix minimum par litre.

Depuis 2018, l'Écosse a instauré un prix minimum pour la vente d'alcool fixé à 0,50 livres sterling par unité d'alcool (ce montant pouvant évoluer par décret). L'organisme écossais de santé publique Public Health Scotland a mené une évaluation de cette politique : elle montre que les ventes d'alcool ont reculé de 3 % sous l'effet du prix minimum et que ce sont les foyers qui achetaient le plus d'alcool qui ont le plus réduit. Mais, surtout, l'analyse démontre que le prix minimum à lui seul est responsable d'une baisse de 13,4 % des décès et de 4,1 % des hospitalisations directement attribuables à l'alcool. Et alors que les lobbys alcooliers français pèsent de tout leur poids pour freiner toute politique qui viserait à réduire la consommation d'alcool dans notre pays, l'analyse de Public Health Scotland montre que, si les ventes d'alcool ont reculé, le prix minimum n'a pas eu d'impact sur la santé de l'industrie de l'alcool en Écosse.

En outre, modélisation dirigée par Fabrice Etilé en 2022, financée par l'INCa et la MILDECA, souligne que l'instauration d'une politique de prix minimum serait susceptible d'apporter des gains substantiels en matière de santé publique.

Un décret précise les conditions d'application de la présente mesure.

Cet amendement est inspiré de propositions de la Fédération Addiction.